

Service Espaces verts et de nature

MONSIEUR LE DIRECTEUR RÉGIONAL
DREAL GRAND EST
SERVICE EAU BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE
14 RUE DU BATAILLON DE MARCHÉ N°24
B.P. 10001 /F
67070 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 26/02/2026

Dossier suivi par : Madame Charline BOISSARD

Objet : Renouvellement de l'arrêté du 23 février 2024 relatif à la dérogation à l'article L.411-2 du Code de l'Environnement portant sur la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*).

Monsieur le Directeur,

L'arrêté préfectoral du 23 mai 2024 autorise la ville de Strasbourg à déroger à l'article L.411-2 du Code de l'Environnement dans le cadre d'opérations de mise en sécurité de nids de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) sur son domaine public.

Cette dérogation est renouvelable et court actuellement jusqu'au 31 mars 2026. Par la présente, je vous fais donc la demande de reconduction de cette autorisation sous les mêmes conditions pour deux années supplémentaires (période 01/04/2026 - 31/03/2028).

Cette demande s'accompagne en pièce jointe d'un formulaire CERFA n°13614*01 relatif à la destruction de l'habitat de l'espèce concernée et de la transmission par voie dématérialisée à la référentes au sein de vos services, des bilans des suivis et opérations menées dans le cadre de cet arrêté.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Carole BASTIANELLI
Cheffe de Service

PJ : - CERFA n°13614*01
- Bilans du suivi 2025
- Données alimentant le SINP

Votre contact : Guillaume SCHOCH - 03 68 98 50 00 – Poste : 80586 – AEM - courriel : guillaume.schoch@strasbourg.eu